

DÉCISION

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2026-092	R-4318-2025	20 août 2026
------------	-------------	--------------

PRÉSENT :

François Émond
Régisseur

Hydro-Québec
Demanderesse

Décision sur le fond

Demande d'autorisation de modifications au contrat d'approvisionnement en électricité conclu entre le Distributeur et Kruger découlant de l'appel d'offres A/O 2003-01 – Biomasse